

## Informations relayées par l'AVIQ à la demande de l'ISSeP et du SPW

---

**Date de la communication :** 14/02/2025

**Objet de la communication :** Informations relatives au Projet Biomonitoring Humain Wallon (BMH-WAL3) et documents d'informations concernant les PCBs, PFAS et métaux

**Publics visés :** A l'attention des Médecins généralistes, Gynécologues, Pédiatres, Pharmaciens

**Contact relatif au projet :** [biomonitoring@issep.be](mailto:biomonitoring@issep.be)

---

Chers/Chères Docteurs, Professionnels de la santé,

A la demande du Gouvernement Wallon, l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) et ses partenaires scientifiques du Consortium BMH-WAL ont mené le projet de **biomonitoring humain wallon (Projet BMH-WAL)**, en collaboration avec le Service Public de Wallonie (SPW).

Le but de cette étude est de mesurer la concentration de certaines substances chimiques et de polluants dans le corps des Wallons et d'obtenir des valeurs de référence de l'exposition de la population wallonne.

La phase 1 du projet s'est déroulée en 2019-2020 et concernait les nouveaux nés, les adolescents de 12 à 19 ans et les jeunes adultes de 20 à 39 ans. La phase 2, quant à elle, a eu lieu en 2020-2021, concernait les enfants de 3 à 11 ans, et a permis de tester des substances supplémentaires, tels que les PFAS et les PCBs.

Lors de la phase 3, 302 adultes wallons âgés de 40 à 59 ans se sont portés volontaire pour fournir, entre avril et août 2023, des échantillons de sang et d'urine et pour répondre à un questionnaire.

Les informations relatives à cette étude sont disponibles sur le Portail Environnement-Santé du SPW (<https://environnement.sante.wallonie.be/biomonitoring-wallon>) et sur le site web de l'ISSeP (<https://www.issep.be/bmh-wal/>).

Dans les prochains jours, les résultats individuels seront restitués aux participants de la phase 3 du projet.

Certains volontaires présentent des concentrations sanguines ou urinaires en PCBs, PFAS ou métaux pouvant avoir une incidence sur leur santé. Ils pourraient souhaiter objectiver leur exposition avec leur médecin et se renseigner sur la nécessité d'un éventuel suivi médical.

Afin de vous fournir des informations relatives à ces 3 familles de substances, le SPW et l'ISSeP ont produit des documents d'information reprenant les effets sanitaires, les marqueurs utilisés pour les analyses sanguines et les modalités de prise en charge médicale. Le document concernant les PFAS reprend notamment les recommandations de suivi médical proposées par le Conseil Scientifique Indépendant PFAS.

Ces documents sont accessibles via le lien suivant :  
<https://cloud.issep.be/index.php/s/byceCY4MiiXAKCP> (mot de passe : p7HhVDKx;a3nNBj).

De plus, si vous souhaitez entrer en contact avec les toxicologues de l'étude pour de plus amples renseignements, vous pouvez les joindre via l'intermédiaire de l'équipe biomonitoring de l'ISSeP à l'adresse suivante : [biomonitoring@issep.be](mailto:biomonitoring@issep.be).

En vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer l'expression de notre considération distinguée.

SPW ARNE - ISSeP